Objet : Procès-verbal de séance
Réunion du dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre
==========

Etaient présents : Yann BONDIER-MORET Maire, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Bénédicte BOURGEOIS Adjoints, Carine ARBEZ, Vanessa DEFFRADAS arrivée à 19h50, Sylvie GAUDY, Béatrice NOUGIER, Romain PERRIER, Raphaël TEDOLDI.

Etaient excusés : Vincent BRIQUEZ procuration à Bénédicte BOURGEOIS, Angélique COLLE procuration à Romain PERRIER, Valérie DUMONT-GIRARD procuration à Sylvie GAUDY, Anthony GAUTHIER procuration à Carine ARBEZ, Sylvain MARTIN procuration à Yann BONDIER-MORET.

Etait absent : Bernard DUBREZ

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON est désigné secrétaire de séance.

Maison Roybier

Le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la Commission d'attribution, l'ensemble des appartements a été attribué. Le montant des charges est à déterminer (chauffage, entretien des communs …).

Le Maire précise que la réception de chantier est prévue en janvier 2025. Les plantations seront faites ultérieurement.

Le Conseil Municipal souhaite apposer une plaque sur le bâtiment « Maison Roybier », la demande sera faite auprès de la famille Roybier.

Arrivée de Vanessa Deffradas à 19h50

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des charges à 10 % du montant des loyers et autorise le Maire à signer les baux des locations à venir, à encaisser les charges, à faire les régularisations afférentes et à demander les diagnostics préalables.

Classement de voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à classer dans la voirie communale la Rue Sur le Pré.

Ski

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON présente la convention à signer entre les différents partenaires : commune de Prémanon, Sogestar, mushers chiens de traineaux.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer avec chaque musher une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander au Conseil Départemental une subvention pour la promotion de la filière nordique.

Demandes de subvention

Comme pour les saisons précédentes, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge 50 % du prix d'achat des forfaits alpins, sur la base du Pass Jura sur Léman promo enfant de septembre, pour les 10 enfants résidants à Longchaumois et ayant une licence au club. Une subvention de 1 050 € sera versée à l'ASC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant global de 660 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal et intercommunal pour une participation financière dans le cadre de l'adhésion de six agents au Comité National d'Action Sociale.

Objet : suite du procès-verbal
==========

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON lit un courrier de la Fédération de Chasse concernant un projet départemental en faveur des mares, haies et autres milieux naturels.

Le Maire informe que l'ATL organise des balades découverte du village les dimanches des vacances scolaires, suivies d'un pot d'accueil. Les conseillers municipaux qui le souhaitent deviennent « guide » lors de ces balades.

Bénédicte BOURGEOIS remercie les personnes qui ont aidé pour le repas des aînés. La commune offrira le repas de Noël aux résidents du Cantou.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON remercie la commission Information / Communication, en particulier Véronique PIRAT.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON regrette que le service postal ne soit pas effectué de manière satisfaisante.

Bénédicte BOURGEOIS informe qu'un festival de Jazz aura lieu à Longchaumois les 5 et 6 juillet 2025 avec deux groupes professionnels. L'un des groupes fait un concert gratuit à Morez vendredi 20 décembre 2024.

Le Maire fait un point sur différents sujets :

- La rue Balafin et la rue Sur le Pré ont été goudronnées
- Le Syndicat des Eaux de Bellefontaine a voté une augmentation du prix de l'eau
- Le Syndicat Mixte du Haut-Jura réalise des travaux de réhabilitation à la station d'épuration de Longchaumois. Les travaux se passent très bien et reprendront au printemps. Carine ARBEZ signale que l'épandage des boues est interdit dans le nouveau cahier des charges pour l'appellation Comté.

Les vœux de la Municipalité auront lieu samedi 4 janvier 2025 à 19h30 à l'Espace Loisirs

Séance levée à 21h35
Fait en Mairie, le 13 janvier 2025
Le Secrétaire de séance
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON